

Éditorial



JACQUES PÉLISSARD
président de l'AMF

Pendant les élections, l'AMF maintient sa vigilance

Pendant cette période d'élections municipales, l'AMF reste très vigilante sur de nombreux dossiers :

– À l'annonce, par le président de la République, d'un nouveau projet de loi de décentralisation, l'AMF réitère sa demande d'un texte court et clair quant aux objectifs et anticipant leurs impacts financiers, dans un contexte de baisse préoccupante des dotations ainsi que la création d'une instance d'échanges et de concertation entre l'État et les collectivités locales sur l'ensemble des politiques nationales et européennes ayant un impact sur elles.

– Au moment où débutent les réflexions sur la réforme fiscale, nous rappelons que la recherche louable de simplification de l'impôt ne doit pas s'opérer au détriment des collectivités locales et des politiques publiques qu'elles conduisent. Toute perte de recette fiscale doit être compensée et intégrée dans le calcul global des dotations. Enfin, nos collectivités n'accepteront pas d'assumer des choix fiscaux auxquels elles n'auraient pas été associées. À titre d'exemple, nous demandons, l'abrogation du transfert prévu, sans concertation, par la loi de finances rectificatives pour 2013 du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité privant nos collectivités, dès 2015, d'une ressource estimée à 400 millions d'euros. De même, la suppression

envisagée de 24 taxes représenterait une perte de recettes de 475 millions d'euros.

– Sur la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre dans 20 % des communes à la rentrée 2013, l'AMF réitère sa demande de pérennisation du fond d'amorçage ; celle-ci est pleinement justifiée par le coût de la réforme : 900 millions d'euros avec un coût médian de 150 euros par enfant et par an. Nous poursuivons également les négociations avec la CNAF dont nous avons déjà obtenu, mais seulement à titre temporaire, plus de cohérence dans l'application des taux d'encadrement.

– La loi ALUR vient d'acter le transfert automatique, auquel l'AMF s'est toujours opposée, du PLU aux EPCI sauf si une minorité de blocage s'y oppose. Ce compromis parlementaire est une amélioration du projet initial du gouvernement mais, désormais, un simple amendement, voire une ordonnance, suffira pour modifier la minorité de blocage faisant ainsi sauter le fragile verrou instauré aujourd'hui.

Maires et présidents de communautés, nous sommes les seuls à avoir mené des réformes importantes de regroupement et de mutualisation ces dernières années et nous les poursuivrons. Pour cela, nous aurons besoin de visibilité et de cohérence !

***Nos collectivités
n'accepteront pas
d'assumer des choix
fiscaux auxquels
elles n'auraient pas
été associées***